



INDEMNISATION CHOMAGE
Secteur Public
(Article L.5424-1 du code du travail)

966-1

DEMANDE D'ALLOCATIONS

Envoyez votre demande à l'adresse suivante :

LA POSTE - CSRH Est
Service Chômage
54020 NANCY Cedex

Tél : 0800 004 108 choix 1

Il s'agit :

- d'une première demande
 d'une nouvelle demande

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

- Lettre de refus de l'allocation d'aide au retour à l'emploi par Pôle Emploi
 Attestation des coordonnées de l'employeur compétent pour l'indemnisation (ACECI) **ou** Demande d'attestation mensuelle d'actualisation remise par Pôle Emploi (DAMA)
 Notification d'inscription **ou** historique de demandeur d'emploi
 Toutes les attestations employeur (attestation destinée au Pôle Emploi)
 Si vous avez déjà perçu l'allocation chômage par un organisme autre que La Poste :
- attestation des périodes indemnisées délivrée par Pôle Emploi qui précise que vos droits ont été intégralement versés
- **ou** relevé de situation qui précise la durée d'indemnisation restante ou le droit épuisé
 Relevé d'identité bancaire au nom de l'allocataire

Connectez-vous dans l'espace « informations pratiques » sur <https://www.infoalloc.net/#/laposte>

DESIGNATION DU DEMANDEUR

Identifiant Poste :

NOM (M., Mme) :

Prénom :

Nom de naissance :

Né(e) le : / / à

Dépt :

Nationalité :

N° Sécurité Sociale :

Marié(e)/Pacsé(e) Célibataire Veuf(ve) Séparé(e)/Divorcé(e) Nbre d'enfant(s) à charge :

Adresse personnelle : N° Voie et nom de la voie :

Complément d'adresse :

C. postal :

Commune :

N° de téléphone :

Adresse courriel :

@

COMMENT AVEZ-VOUS PERDU VOTRE DERNIER EMPLOI cocher la (ou les) case(s) correspondante(s) :

- Licenciement Motif :
 Rupture Conventionnelle
 Fin de contrat à durée déterminée
 Fin de période d'essai. Précisez : à l'initiative de l'employeur du salarié
 Départ à la retraite. Précisez : à l'initiative de l'employeur du salarié
 Démission suite à une rupture négociée (joindre le protocole de rupture)
 Démission pour autre motif :

Expliquez les raisons de votre départ. Si nécessaire, utilisez une feuille séparée que vous signerez.

**RENSEIGNEZ TOUTES VOS ACTIVITES QUI N'ONT JAMAIS ETE PRISES
EN COMPTE POUR UNE PRECEDENTE INDEMNISATION CHOMAGE DEPUIS :**

- les 27 derniers mois si vous avez moins de 53 ans
- les 39 derniers mois si vous avez 53 ans et plus

(Joignez une feuille séparée si nécessaire)

PERIODES D'EMPLOI

du / / au / /
du / / au / /
du / / au / /
du / / au / /
du / / au / /

Indiquer les noms de **TOUS** vos employeurs

**Toutes les périodes d'emplois non déclarées ci-
contre ne seront pas prises en compte**

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Avez-vous bénéficié :

- d'un congé parental d'éducation :

du / / au / /

**joindre l'attestation de la Caisse
d'allocations familiales**

- du versement de l'allocation parentale d'éducation suite à une fin de contrat :

du / / au / /

**joindre l'attestation de la Caisse
d'allocations familiales**

- d'un congé sans traitement pour élever un enfant :

du / / au / /

joindre l'attestation de l'employeur

- d'un congé sans traitement pour convenances personnelles, ou congé sabbatique, ou congé pour création
d'entreprise :

du / / au / /

joindre l'attestation de l'employeur

- d'un congé d'enseignement ou de recherche :

du / / au / /

joindre les justificatifs

Avez-vous été :

- en stages, ou en formation (hors cursus scolaire) :

du / / au / /

**joindre les photocopies des
certificats de fin de stage ou de
formation indiquant le nombre
d'heures globales effectuées**

- en arrêts maladie, congé de maternité, accident de travail ou invalidité :

du / / au / /

**joindre la photocopie de
l'attestation d'indemnisation de la
caisse d'assurance sociale**

VOS RENTES, PENSIONS...

- Percevez-vous un avantage vieillesse (retraite) ? OUI NON
- Percevez-vous une pension vieillesse pour incapacité ? OUI NON
- Percevez-vous une pension d'invalidité ? OUI NON
- Percevez-vous une pension militaire ? OUI NON

Si OUI, joignez la photocopie de la notification d'attribution et le dernier avis de paiement

- Attendez-vous l'attribution d'une pension ou d'une rente ? OUI NON

Si OUI, joignez un justificatif

VOS PRECEDENTES DEMANDES D'ALLOCATIONS CHOMAGE

Avez-vous déjà bénéficié d'une ouverture de droits chômage auprès d'un autre employeur public ou de Pôle emploi ? OUI NON Date de dépôt : / /

Si OUI :

- quel organisme ? Pôle Emploi Autres :

- joignez une attestation des périodes indemnisées délivrée par Pôle Emploi qui précise que vos droits ont été intégralement versés

- ou un relevé de situation qui précise la durée d'indemnisation restante ou le droit épuisé

Avez-vous déjà été indemnisé ? OUI NON

Si OUI, joindre le dernier avis de paiement

VOTRE SITUATION ACTUELLE

Exercez-vous actuellement une activité professionnelle (salariée ou non) ? OUI NON

Si OUI : - depuis quelle date :

- nature de cette activité :

- nom ou raison sociale de l'employeur :

Joignez le dernier bulletin de salaire de votre activité professionnelle*

**Lors de l'étude de votre dossier, nous vous demanderons éventuellement un complément d'information.*

Etes-vous en arrêt maladie, congé de maternité ou accident de travail, pris en charge par la Sécurité sociale (ou une autre caisse) ? OUI NON

Si OUI, joindre la photocopie de l'attestation d'indemnisation de la caisse d'assurance sociale

Etes-vous bénéficiaire de l'allocation parentale d'éducation ? OUI NON

Si OUI, joindre une photocopie de l'attestation de caisse d'allocations familiales

DECLARATION SUR L'HONNEUR

J'atteste sur l'honneur :

- . l'exactitude et la sincérité des renseignements fournis ci-dessus.
- . que j'aviserai immédiatement le service chômage de La Poste, si je reprends une activité professionnelle quelle qu'elle soit (salarisée ou non) et que je l'informerai de tout changement qui surviendrait dans ma situation (changement d'adresse, maladie, maternité, accident, invalidité, stage....)par écrit.

En cas de déclaration inexacte ou d'omission, je serai passible des sanctions prévues à l'article L. 5429-1 du Code du Travail et à l'article 26 § 1 du Règlement général annexé à la Convention relative à l'indemnisation du chômage.

Fait à

Le

Signature (précédée de la mention "Certifié exact")

Vérifiez que vous avez entièrement complété ce formulaire, daté et signé la « déclaration sur l'honneur » avant de renvoyer votre demande d'allocations

ARTICLE L. 5429-1 DU CODE DU TRAVAIL :

Sous réserve de la constitution éventuelle du délit d'escroquerie défini et sanctionné aux articles 313-1, au 5° de l'article 313-2 et 313-3 du code pénal, le fait de bénéficier ou de tenter de bénéficier frauduleusement des allocations d'aide aux travailleurs privés d'emploi définies au présent livre, y compris la prime forfaitaire instituée par l'article L 5425-3 du présent code, est puni des peines prévues à l'article 441-6 du code pénal à savoir deux ans d'emprisonnement et 30000 € d'amende (loi n° 2013-1203 du 23 décembre 2013 art. 86). « Le fait de faire obtenir frauduleusement ou de tenter de faire obtenir frauduleusement les allocations et la prime susmentionnées est puni de la même peine ».

ARTICLE 27 §1 DU REGLEMENT GENERAL ANNEXE A LA CONVENTION RELATIVE A L'INDEMNISATION CHOMAGE :

§1. Les personnes qui ont indûment perçu des allocations ou des aides prévues par le présent règlement doivent les rembourser, sans préjudice des sanctions pénales résultant de l'application de la législation en vigueur pour celles d'entre elles ayant fait sciemment des déclarations inexactes ou présenté des attestations mensongères en vue d'obtenir le bénéfice de ces allocations ou aides .

LOI n°78-17 du 6 janvier 1978 : Les informations collectées dans ce document font l'objet d'un traitement informatisé. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données du fichier vous concernant.